

- 4 MARS 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** .

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 18 février	Jeudi 18 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

**2016-02-07 Service Assainissement-Création de poste Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**  
*Rapporteur : Jean Claude TOUNIER*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;*

*Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;*

Pour assurer les missions « **exploitation des réseaux et contrôle de la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif** » il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 14 mars 2016.

Filière Technique

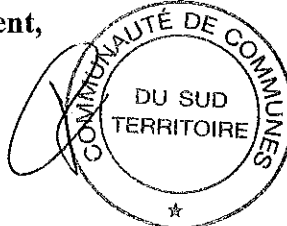
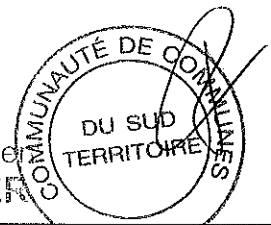
Catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider la création et l'ouverture de :**
  - **1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques, à temps complet à compter du 14 mars 2016 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel ;**
- **D'autoriser le Président :**
  - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes ;**
  - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b></p>  <p>Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p>
<p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 MARS 2016</b> <b>Et publication ou notification le 04 MARS 2016</b></p>	<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE</p> <p>★</p>
<p>Le Président,</p>  <p>Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p>	<p>PUBLI. DES DU TERRITOIRE DE SUD-FORT</p> <p>- 4 MARS 2016</p> <p>Service Courrier</p>